

# Commune de Lauwin-Planque

## ARRÊTÉ

### Restriction temporaire de la circulation Route d'Esquerchin

**Le Maire de Lauwin-Planque,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 115-1 et L 141-10,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de régler temporairement la circulation route d'Esquerchin, durant les travaux sur le réseau d'eaux usées et pluviales, effectués par l'entreprise SADE CGTH – rue Victor Hugo – 59287 GUESNAIN – [chauffaud.emmanuel@sade-cgth.fr](mailto:chauffaud.emmanuel@sade-cgth.fr).

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : du 24 juin au 19 juillet 2024, la circulation sera restreinte route d'Esquerchin, aux abords du chantier afin de permettre à l'entreprise SADE CGTH de réaliser les travaux sur le réseau d'eaux usées et pluviales.

**Article 2** : La signalisation, l'organisation et la sécurisation nécessaires à ces restrictions de circulation seront posées et entretenues durant toute la durée du chantier par l'entreprise SADE CGTH.

**Article 3** : Le responsable technique est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à M. le Commissaire Central de Police de Douai, et à l'entreprise SADE CGTH – rue Victor Hugo – 59287 GUESNAIN – [chauffaud.emmanuel@sade-cgth.fr](mailto:chauffaud.emmanuel@sade-cgth.fr).

Fait à Lauwin-Planque,  
le 4 juillet 2024

Sonia VALLET,  
Maire de LAUWIN-PLANQUE

